

Contribution de la Francophonie au Sommet mondial sur la société de l'information

Genève (Suisse), 10-12 décembre 2003 - Tunis (Tunisie), 16-18 novembre 2005

www.smsi.francophonie.org



Opérateur principal



AGENCE FRANCOPHONIE
www.agence.francophonie.org

Assemblée consultative



www.apf.francophonie.org

Opérateurs directs



www.universites.francophonie.org



www.tv5.org



Université Senghor d'Alexandrie

www.usenghor.francophonie.org



Association internationale
des maires francophones
www.maires.francophonie.org

CONTRIBUTION DE LA FRANCOPHONIE AU SOMMET MONDIAL SUR LA SOCIÉTÉ DE L'INFORMATION

Décidée à contribuer activement au succès du Sommet mondial sur la société de l'information (SMSI) qui se déroulera à Genève en décembre 2003 et à Tunis en novembre 2005, l'Organisation internationale de la Francophonie a réuni les ministres chargés des Technologies de l'Information et de la Communication de ses 56 Etats et gouvernements, les 4 et 5 septembre 2003 à Rabat (Maroc).

Organisée par l'Agence intergouvernementale de la Francophonie et le gouvernement du Maroc, la Conférence ministérielle a été ouverte par le Premier ministre marocain, S.E. M. Driss Jettou et le Secrétaire général de l'Organisation internationale de la Francophonie, S.E.M. Abdou Diouf au siège du ministère des Affaires étrangères et de la Coopération du Maroc.

La conférence de Rabat a abouti à l'adoption de la Contribution de la Francophonie au SMSI, fondée sur une expérience spécifique et sur des consultations avec la société civile francophone, et qui reflète l'analyse commune de ses Etats et gouvernements membres, notamment en ce qui concerne ses champs prioritaires : la diversité culturelle et linguistique ; la démocratie, la bonne gouvernance et la recherche de la paix ; le renforcement des capacités des pays du Sud et le développement de médias indépendants et pluralistes.

Nous, Ministres et Chefs de délégation représentant les Etats et gouvernements des pays ayant le français en partage, réunis en Conférence ministérielle francophone à Rabat (Maroc), sommes décidés à contribuer activement au succès du Sommet mondial sur la société de l'information qui se déroulera à Genève en 2003 et à Tunis en 2005.

Ce Sommet doit marquer une étape importante vers la réalisation des objectifs de la Déclaration du Millénaire.

Nous sommes attachés à une conception pluraliste de la société de l'information qui repose sur des fondements démocratiques, s'appuie sur une réelle participation des citoyens et place les notions de communication, d'échange, d'appropriation individuelle et collective des technologies de l'information et de la communication au centre de ses préoccupations. La société de l'information doit être guidée par des objectifs de paix, de justice, d'égalité et de développement durable.

Nous sommes convaincus de l'importance de la participation des pouvoirs publics, du secteur privé, de la société civile et de tous les autres acteurs à l'édification d'une société de l'information.

Nous affirmons l'importance fondamentale d'œuvrer à la réduction de la pauvreté par des politiques volontaristes et globales de développement économique et social. A cet effet, il nous paraît comme une nécessité la promotion de la solidarité numérique grâce à des efforts soutenus de la communauté internationale pour l'accès universel et généralisé aux technologies de l'information et de la communication en tant qu'outil essentiel à la réduction de la fracture numérique et à l'édification de la société de l'information.

Nous considérons que la mise en place et le développement des infrastructures de l'information et de la communication doivent se faire à des conditions abordables et doivent viser l'amélioration de la connectivité, particulièrement dans les zones rurales et isolées et dans les régions urbaines défavorisées, notamment par l'organisation de points d'accès collectifs.

Nous estimons nécessaire que l'accès équitable à l'information, au savoir et aux idées, tant pour les particuliers que pour les collectivités, serve à des fins éducatives, scientifiques, économiques, sociales et culturelles.

Nous appelons, à ce titre, à l'accompagnement des initiatives locales afin d'encourager l'appropriation et l'usage généralisés

des technologies de l'information et de la communication, dans une perspective de développement durable.

Nous soulignons l'importance du rôle des mécanismes internationaux de financement, ainsi que du secteur privé, dans la mobilisation des moyens adéquats pour la mise à niveau des infrastructures de communication des pays en développement, afin de leur permettre de bénéficier pleinement des nouveaux outils de développement et de croissance et de promouvoir la diversité culturelle.

Nous préconisons la mise en place de cadres législatifs et réglementaires préservant, notamment, les droits de la propriété intellectuelle et favorisant la création d'organes de régulation indépendants. Des pratiques transparentes sont indispensables à la création d'un environnement favorable aux investissements. Un partage organisé des bonnes pratiques sur les investissements, notamment en matière d'infrastructures, est un élément décisif pour la mise en place de politiques nationales en matière d'accès.

Nous appelons à une gestion internationale de l'Internet, démocratique, multilatérale et transparente qui tienne compte des besoins de tous les acteurs et respecte la diversité géographique et linguistique.

Tout en confirmant notre volonté d'assurer le statut, le rayonnement et la promotion du français comme langue de communication sur le plan international, nous réaffirmons notre volonté d'unir nos efforts afin de promouvoir le plurilinguisme.

Nous recommandons d'assurer, de manière concertée, la sécurité des réseaux et d'œuvrer à la lutte contre la cybercriminalité, dans le respect des libertés fondamentales, de la protection des données personnelles et de la vie privée. Il en va de même pour la protection des mineurs à l'égard des contenus préjudiciables à leur épanouissement.

Nous souhaitons une étroite coopération entre les organisations internationales en vue de la construction de la société de l'information.

Nous reconnaissons le droit de tous, sans exclusion ni discrimination aucune, de participer à, et de bénéficier de l'édification d'une société de l'information solidaire et riche de sa diversité. Dans ce contexte, une attention particulière doit être portée aux femmes et aux populations rurales, pour leur assurer un accès équitable aux bénéfices des technologies de l'information et de

la communication et éviter que l'avènement de la société de l'information ne perpétue les inégalités existantes.

De même, les jeunes doivent pouvoir jouer un rôle de catalyseur du changement et du savoir dans la société de l'information.

Nous considérons, à partir de notre expérience et après consultation de la société civile francophone, que la priorité doit être accordée aux thèmes suivants :

La diversité culturelle et linguistique

Nous entendons que le respect de la diversité culturelle et linguistique soit un principe fondateur de la société de l'information. Nous estimons, en conséquence, que les technologies de l'information et de la communication doivent être utilisées pour affirmer et promouvoir la diversité culturelle et linguistique et favoriser le dialogue des cultures dans le respect des identités.

Nous soulignons l'importance du soutien à la production et à la circulation de contenus reflétant la diversité de ces identités, notamment par l'utilisation des logiciels libres. Le libre choix d'une expression en langue française et dans les langues nationales doit pouvoir être exercé. De même, la société de l'information doit faire toute sa place au patrimoine culturel.

La démocratie, la bonne gouvernance et la recherche de la paix

Nous réaffirmons que le respect de la Déclaration universelle des droits de l'Homme et le renforcement de l'exercice des libertés fondamentales, notamment la liberté d'opinion et d'expression, constituent la condition préalable d'une société de l'information démocratique.

Nous considérons que les technologies de l'information doivent être mises au service de la bonne gouvernance, en favorisant la mise en œuvre du principe de transparence comme règle de fonctionnement des institutions. La société de l'information doit notamment favoriser la participation des citoyens à la vie publique et à la mise en place d'une démocratie locale, condition essentielle de l'approfondissement de la démocratie. A cet égard, les technologies de l'information et de la communication doivent permettre une meilleure participation des femmes, des jeunes et des populations rurales à la prise de décision publique.

Nous estimons qu'une utilisation appropriée des technologies de l'information et de la communication doit contribuer à une meilleure gestion des crises et des conflits. Elle doit aussi renforcer les moyens de veille et de prévention dans le but de consolider la paix. Elle doit en outre constituer un vecteur, un catalyseur de réconciliation nationale et de réunification des Etats.

Le renforcement des capacités

Tout en rappelant l'importance fondamentale de l'éducation et de l'alphabétisation, nous soulignons la nécessité d'intégrer l'usage des technologies de l'information et de la communication dans les systèmes d'enseignement et de formation, dès le niveau de l'éducation de base et tout au long de la vie, notamment par l'enseignement à distance. Cet enjeu est particulièrement crucial pour les femmes dont l'accès à l'éducation doit être favorisé. L'usage des technologies de l'information et de la communication doit devenir une compétence de base pour que tous, individuellement et collectivement, puissent contribuer activement à l'innovation et à la croissance dans leurs dimensions culturelles, scientifiques, sociales et économiques. Cet usage doit aussi permettre une meilleure insertion des acteurs économiques dans l'économie mondiale. De même, les technologies de l'information et de la

communication doivent constituer un instrument privilégié d'accès au savoir pour les populations rurales.

L'appropriation, la maîtrise et l'utilisation généralisée des technologies de l'information et de la communication, le développement de la recherche et la production locale de contenus, d'applications et de services, doivent ouvrir des perspectives professionnelles motivantes et contribuer à lutter, notamment, contre la fuite des cerveaux. A cet égard, une attention particulière doit être accordée à la formation des formateurs et à la formation des maîtres. De plus, nous devons encourager les jeunes, dont un nombre croissant maîtrise les technologies de l'information, à jouer un rôle spécial de promotion et de diffusion de ces nouveaux instruments de connaissance sur le terrain, auprès des différents acteurs sociaux et notamment de leurs aînés.

Le développement, la diffusion et l'usage de logiciels libres doivent être favorisés.

Nous prôtons la définition d'indicateurs permettant d'apprécier le degré d'appropriation des technologies de l'information et de la communication et la mise en place d'observatoires nationaux de la société de l'information facilitant l'échange d'expériences. Le recours à des partenariats Nord-Sud d'une part et public-privé d'autre part, ainsi qu'à des partenariats croisés, est essentiel au développement du tissu économique et des compétences, et permet de mobiliser les divers acteurs pour une appropriation rapide des technologies de l'information et de la communication.

Les médias

Nous estimons nécessaire de renforcer l'indépendance et la pluralité des médias privés et publics, la déontologie professionnelle et les mécanismes de régulation de l'information, afin de permettre le plein exercice de la liberté d'expression et d'encourager la diversité des contenus produits et diffusés, en luttant contre la concentration excessive des médias et l'uniformisation de l'information.

Nous considérons que les nouvelles possibilités offertes par les synergies entre les divers services, moyens techniques et technologiques de communication, sont de nature à combler le retard des pays en développement en matière de médias et à démocratiser l'accès aux contenus.

Nous rappelons l'importance de garantir l'accès universel à l'information, dans le respect et la protection de la vie privée, de la dignité humaine, de la propriété intellectuelle, de l'intérêt général et des missions de service public. A cet égard, nous sommes particulièrement attachés au développement de l'information de proximité.

Nous rappelons que les médias traditionnels participent, au même titre que les nouveaux médias, à l'édification d'une société de l'information libre et démocratique. Dans ce contexte, nous encourageons le pluralisme de l'information internationale.

Nous réaffirmons la nécessité de réduire les déséquilibres entre les médias du Nord et du Sud, particulièrement en matière d'infrastructures et de ressources techniques ainsi qu'en matière de développement des compétences humaines.

Nous,

Ministres et Chefs de délégation des Etats et gouvernements des pays ayant le français en partage,

Adoptons la présente contribution de la Francophonie à la préparation du Sommet mondial sur la société de l'information de Genève en 2003 et Tunis en 2005 ;

Demandons au Secrétaire général de l'Organisation internationale de la Francophonie de s'en faire l'interprète au Sommet mondial sur la société de l'information.

Rabat (Maroc), 5 septembre 2003



L'Organisation internationale de la Francophonie est une institution fondée sur le partage d'une langue et de valeurs communes. Elle compte à ce jour cinquante et un Etats et gouvernements membres et a admis cinq observateurs. Elle conduit des actions dans les domaines de la politique internationale et de la coopération multilatérale. Elle s'appuie sur un opérateur principal, l'Agence intergouvernementale de la Francophonie, et quatre opérateurs directs : l'Agence universitaire de la Francophonie, l'Université Senghor d'Alexandrie, l'Association internationale des maires francophones et TV5. L'Assemblée parlementaire de la Francophonie en est l'assemblée consultative. Le Secrétaire général, chef de voûte du système institutionnel, est chargé de la mise en œuvre de la politique internationale, ainsi que de l'animation et de la coordination de la politique de coopération.

Secrétariat général

28, rue de Bourgogne, 75007 Paris (France)
Tél. (33) 1 44 11 12 50
Télécopie (33) 1 44 11 12 80
Courriel oif@francophonie.org
www.francophonie.org

Représentations permanentes

— auprès des Nations unies à New York
 801, 2nd Avenue, suite 605
 New York (NY) 10017 (Etats-Unis)
Tél. (1) 212 8676771
Télécopie (1) 212 8673840
Courriel reper.new-york@francophonie.org

— auprès des Nations unies à Genève
 46, avenue Blanc, 1202 Genève (Suisse)
Tél. (41) 22 7389666/69
Télécopie (41) 22 7389682
Courriel reper.geneve@francophonie.org

— auprès de la Commission de l'Union africaine et de la Commission économique des Nations unies pour l'Afrique
 BP 12754, Addis-Abeba (Ethiopie)
Tél. (251) 1 504460
Télécopie (251) 1 504461
Courriel reper.addis.abeba@francophonie.org

— auprès de l'Union européenne
 2, place Saintelette
 1080 Bruxelles (Belgique)
Tél. (32) 2 4205460
Télécopie (32) 2 4262002
Courriel reper.bruxelles@francophonie.org

AGENCE INTERGOUVERNEMENTALE DE LA FRANCOPHONIE

Siège

13, quai André-Citroën, 75015 Paris (France)
Tél. (33) 1 44 37 33 00
Télécopie (33) 1 45 79 14 98
Courriel agence@francophonie.org
www.agence.francophonie.org

Institut francophone des nouvelles technologies de l'information et de la formation (INTIF)

15, quai Louis-XVIII
 33000 Bordeaux (France)
Tél. (33) 5 56 01 59 00
Télécopie (33) 5 56 51 78 20
Courriel intif@francophonie.org
www.intif.francophonie.org

Institut de l'énergie et de l'environnement de la Francophonie (IEPF)

56, rue St-Pierre, Québec G1K 4A1 (Canada)
Tél. (1) 418 692 5727
Télécopie (1) 418 692 5644
Courriel iepf@iepf.org
www.iepf.org

Bureaux régionaux

— Bureau régional de l'Afrique de l'Ouest
 BP 7223, Lomé (Togo)
Tél. (228) 221 63 50
Télécopie (228) 221 81 16
Courriel brao@francophonie.org

— Bureau régional de l'Asie-Pacifique
 Quartier Diplomatique de Trung Tu
 6, rue Dang Van Ngu, Hanoi (Vietnam)
Tél. (84-4) 573 52 43/44/45
Télécopie (84-4) 573 52 47
Courriel brap@francophonie.org

— Bureau régional de l'Afrique centrale et de l'océan Indien
 BP 8075, Libreville (Gabon)
Tél. (241) 739 561
Télécopie (241) 739 558
Courriel brac@francophonie.org

Assemblée consultative

ASSEMBLÉE PARLEMENTAIRE DE LA FRANCOPHONIE (APF)

235, boulevard Saint-Germain, 75007 Paris (France)
Tél. (33) 1 40 63 91 60
Télécopie (33) 1 40 63 91 78
Courriel infos@apf-fr.org
www.apf.francophonie.org

Opérateurs directs

• AGENCE UNIVERSITAIRE DE LA FRANCOPHONIE

Rectorat et siège
 3032, rue Edouard-Montpetit,
 BP 400, succ. Côte des Neiges,
 Montréal, Québec, H3S 2S7 (Canada)
Tél. (1) 514 343 66 30
Télécopie (1) 514 343 21 07
Courriel rectorat@auf.org
www.universites.francophonie.org

Rectorat et services centraux
 4, place de la Sorbonne
 75005 Paris (France)
Tél. (33) 1 44 41 18 18
Télécopie (33) 1 44 41 18 19
Courriel info@auf.org

• UNIVERSITÉ SENGHOR D'ALEXANDRIE

BP 21111, 415 Alexandrie (Egypte)
Tél. (20) 3 484 3504
Télécopie (20) 3 484 34 79
Courriel
 rectorat@usenghor-francophonie.org
www.usenghor.francophonie.org

• TV5

19, rue Cognacq-Jay
 75330 Paris Cedex (France)
Tél. (33) 1 44 18 55 55
Télécopie (33) 1 44 18 55 10
Courriel contact@europe.tv5.org
www.tv5.org

• ASSOCIATION INTERNATIONALE DES MAIRES ET RESPONSABLES DES CAPITALES ET MÉTROPOLIS PARTIELLEMENT OU ENTIÈREMENT FRANCOPHONES (AIMF)

9, rue des Halles, 75001 Paris (France)
Tél. (33) 1 44 88 22 88
Télécopie (33) 1 40 39 06 62
Courriel sp@aimf.asso.fr
www.maires.francophonie.org

Le monde de la Francophonie



Les textes de référence, les dernières nouvelles et les contacts utiles sur :
www.smsi.francophonie.org